

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE  
DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE  
ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2023**

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE****ÉTATS FINANCIERS****31 DÉCEMBRE 2023****SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 16



**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE

*Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE (le « Comité »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion avec réserve*

L'organisme tire des produits de cotisations patronales, ouvrières et artisanales dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la société et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits tirés des cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, de l'actif à court terme au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, et de l'actif net au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

 Prince CPA INC <sup>1</sup>

Trois-Rivières  
Le 3 juin 2024

---

<sup>1</sup> Par Amélie Kègle, CPA auditrice



**ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT****Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



**ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE****RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations patronales et ouvrières	939 887 \$	884 773 \$
Cotisations artisanales	25 861	24 875
Revenus de formation	13 460	10 880
Subvention pour formation Aviseurs techniques (C.P.M.T.)	2 839	8 130
Subvention pour programme Compétences VÉ Mécanique automobile	74 743	56 507
Subvention pour programme Compétences VÉ Mécanique véhicules lourds routiers	314 319	-
Subventions pour programmes DEP / ATE	744 250	287 447
Intérêts sur placements	<u>190 019</u>	<u>10 860</u>
	<u>2 305 378</u>	<u>1 283 472</u>
<b>CHARGES</b>		
Administration générale (annexe A)	664 825	630 283
Administration du décret (annexe B)	157 957	147 124
Administration de la propriété (annexe C)	22 051	21 460
Membres du comité (annexe D)	15 137	15 156
Programmes de formation (annexe E)	<u>940 279</u>	<u>432 615</u>
	<u>1 800 249</u>	<u>1 246 638</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>505 129</u></u> \$	<u><u>36 834</u></u> \$

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

---

	Investi en immobilisations	Non affecté	2023 Total	2022 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	81 969 \$	707 411 \$	<b>789 380 \$</b>	752 546 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>(4 826)</u>	<u>509 955</u>	<u><b>505 129</b></u>	<u>36 834</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>77 143 \$</u></u>	<u><u>1 217 366 \$</u></u>	<u><u><b>1 294 509 \$</b></u></u>	<u><u>789 380 \$</u></u>



COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE

BILAN

31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	1 179 475 \$	890 705 \$
Placements (note 3)	3 350 000	350 000
Débiteurs (note 4)	208 241	86 131
Stocks	3 351	3 351
Subventions à recevoir	<u>189 767</u>	<u>56 507</u>
	4 930 834	1 386 694
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	75 473	79 584
ACTIF INCORPOREL (note 6)	<u>1 668</u>	<u>2 383</u>
	<u><u>5 007 975</u></u> \$	<u><u>1 468 661</u></u> \$
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	287 516 \$	131 878 \$
Subventions reportées (note 8)	<u>3 425 950</u>	<u>547 403</u>
	<u>3 713 466</u>	<u>679 281</u>
<b>ACTIF NET</b>		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	77 143	81 969
NON AFFECTÉ	<u>1 217 366</u>	<u>707 411</u>
	<u>1 294 509</u>	<u>789 380</u>
	<u><u>5 007 975</u></u> \$	<u><u>1 468 661</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	505 129 \$	36 834 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 111	4 739
Amortissement des immobilisations incorporelles	<u>715</u>	<u>1 022</u>
	509 955	42 595
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(122 110)	(24 927)
Stocks	-	1 190
Remboursements de cours à recevoir	-	(56 507)
Subventions à recevoir	(133 260)	-
Créditeurs	155 638	88 635
Subventions reportées	<u>2 878 547</u>	<u>521 904</u>
	<u>3 288 770</u>	<u>572 890</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placement	(3 000 000)	-
Encaissement des intérêts sur dépôt à terme	<u>-</u>	<u>15 748</u>
	<u>(3 000 000)</u>	<u>15 748</u>
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	<b>288 770</b>	<b>588 638</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<b><u>890 705</u></b>	<b><u>302 067</u></b>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<b><u><u>1 179 475</u></u> \$</b>	<b><u><u>890 705</u></u> \$</b>

## 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Le Comité paritaire de l'industrie de l'automobile de la Mauricie, constitué en vertu d'une convention collective (I.R.Q. chap. D-2), a pour mandat de surveiller et d'assurer l'application de décrets, de leurs modifications et de leurs renouvellements. C'est un organisme à but non lucratif exempt d'impôt sur les bénéfices.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le Comité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de CPA Canada.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel ainsi que les frais courus.

### CONSTATATION DES PRODUITS

Le Comité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de formation sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les amendes et pénalités et les intérêts sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

### VENTILATION DES CHARGES

Le Comité présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction : Administration générale, Administration du décret (inspection), Administration - propriété, Membres du comité, Programmes de formation.

Les frais de salaires, les charges sociales et les frais de déplacements sont ventilés selon la clé de répartition suivante :

- les frais de salaires et les charges sociales : au prorata des heures travaillées pour chacun des types d'emplois
- les frais de déplacements : relié au type d'emploi et selon la fonction au sein du conseil d'administration.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

Le Comité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des cotisations à recevoir, des remboursements de cours à recevoir et des intérêts à recevoir.

Les placements sont comptabilisés au coût.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le Comité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le Comité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique du Comité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût (le prix payé plus les frais pour finaliser l'utilisation) et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Bâtisse	4 %
Mobilier et agencement	20 %
Système informatique	30 %
Stationnement	8 %

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

## ACTIF INCORPOREL

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

## DÉPRÉCIATION D'ACTIF À LONG TERME

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## 3. PLACEMENTS

	2023	2022
Dépôt à terme, portant intérêts au taux de 5,00 %, échéant en octobre 2024	350 000 \$	350 000 \$
Dépôt à terme, portant intérêts au taux de 5,25 %, échéant en mai 2024	2 000 000	-
Dépôt à terme, portant intérêts au taux de 5,65 %, échéant en mai 2024	<u>1 000 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>3 350 000</u></u> \$	<u><u>350 000</u></u> \$

## 4. DÉBITEURS

	2023	2022
Taxes à recevoir de l'État	17 766 \$	- \$
Intérêts à recevoir	98 981	3 449
Cotisations à recevoir	<u>91 494</u>	<u>82 682</u>
	<u><u>208 241</u></u> \$	<u><u>86 131</u></u> \$

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	13 031 \$	- \$	13 031 \$	13 031 \$
Bâtisse	166 265	111 463	54 802	57 085
Mobilier et agencement	108 706	104 363	4 343	5 430
Stationnement	10 582	8 617	1 965	2 136
Système informatique	131 159	129 827	1 332	1 902
	<u>429 743 \$</u>	<u>354 270 \$</u>	<u>75 473 \$</u>	<u>79 584 \$</u>

6. ACTIF INCORPOREL

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	<u>141 101 \$</u>	<u>139 433 \$</u>	<u>1 668 \$</u>	<u>2 383 \$</u>

7. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs	47 710 \$	13 351 \$
Frais courus	186 041	78 667
Retenues à la source à remettre à l'État	5 305	4 460
Salaires à payer	<u>48 460</u>	<u>35 400</u>
	<u>287 516 \$</u>	<u>131 878 \$</u>

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2023	2022
Subventions reportées au début	547 403 \$	25 499 \$
Subventions à recevoir au début	(56 507)	-
Subventions reçues	3 967 152	736 788
Subventions utilisées	(1 136 151)	(271 391)
Subventions remboursées	(85 714)	-
Subventions à recevoir à la fin	<u>189 767</u>	<u>56 507</u>
Subventions reportées à la fin	<u>3 425 950 \$</u>	<u>547 403 \$</u>

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

### RISQUES FINANCIERS

Le Comité, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

#### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le Comité à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Comité est principalement lié aux cotisations à recevoir et aux remboursements de cours à recevoir.

Le Comité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Le Comité n'exige généralement pas de caution.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Comité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Comité est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et ses subventions reportées.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. Le Comité est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent le Comité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>ANNEXE A</b>		
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
Salaires et avantages sociaux	482 543 \$	461 031 \$
Assurances	17 086	8 871
Dépenses du C.P.C.P.A.	59 612	51 702
Entente de services - informatique	23 755	19 335
Frais d'examens de qualification	3 082	28 716
Frais de bureau	11 961	12 639
Frais de communication	14 268	12 900
Frais de déplacements	8 378	8 022
Honoraires professionnels	24 733	17 344
Publicité et promotion	10 415	329
Intérêts et frais bancaires	6 620	6 198
Amortissement des immobilisations corporelles - mobilier et agencement	1 087	1 358
Amortissement des immobilisations corporelles - système informatique	570	816
Amortissement des immobilisations incorporelles - logiciels	715	1 022
	<u>664 825 \$</u>	<u>630 283 \$</u>

**ANNEXE B****ADMINISTRATION DU DÉCRET**

Salaires et avantages sociaux	135 988 \$	124 910 \$
Frais de déplacements	<u>21 969</u>	<u>22 214</u>
	<u>157 957 \$</u>	<u>147 124 \$</u>

**ANNEXE C****ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ**

Électricité et chauffage	4 224 \$	3 361 \$
Entretien et réparations	9 344	9 892
Taxes et permis	6 029	5 642
Amortissement des immobilisations corporelles - bâtisse	2 283	2 379
Amortissement des immobilisations corporelles - stationnement	<u>171</u>	<u>186</u>
	<u>22 051 \$</u>	<u>21 460 \$</u>



COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

---

	2023	2022
<b>ANNEXE D</b>		
<b>MEMBRES DU COMITÉ</b>		
Allocations de présence	10 500 \$	12 145 \$
Frais de déplacements	<u>4 637</u>	<u>3 011</u>
	<u>15 137</u> \$	<u>15 156</u> \$

**ANNEXE E**

**PROGRAMMES DE FORMATION**

DEP/ATE Carrosserie	73 809 \$	80 992 \$
DEP/ATE Mécanique automobile	473 149	177 837
Formation Aviseurs techniques	-	8 130
Programme Compétences VÉ - Mécanique automobile	83 596	138 152
Programme Compétences VÉ - Mécanique de véhicules lourds routiers	300 118	-
Cours non subventionnés	<u>9 607</u>	<u>27 504</u>
	<u>940 279</u> \$	<u>432 615</u> \$